



**DEMANDE D'AUTORISATION D'ANIMER LES STAGES DE SENSIBILISATION
A LA SECURITE ROUTIERE**

1^{ERE} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

.....

N° téléphone : Courriel :

Renseignements concernant la filiation *(nécessaires pour la demande d'extrait de casier judiciaire)*

Nom du père : Prénoms :

Nom de la mère : Prénoms :
(nom de naissance)

Renseignements concernant votre permis de conduire

PERMIS DE CONDUIRE n°

Délivré le par

Diplôme obtenu

- *Pour l'animateur expert en sécurité routière :*

BAFM BAFCRI

Autres :

Date d'obtention :

- *Pour l'animateur psychologue :*

Nom du diplôme :

Date d'obtention :

Je sollicite la délivrance d'une autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et m'engage à signaler immédiatement tout changement concernant ma situation.

Fait à Paris, le

Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande a été faite.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Formulaire de demande d'autorisation d'animer dûment renseigné et signé
- 1 photocopie d'un justificatif d'identité et d'état civil en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour).
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois
- 1 photocopie recto verso de votre permis de conduire en cours de validité
- 2 photographies d'identité identiques et récentes sur fond clair

Pour l'animateur expert en sécurité routière :

- 1 photocopie du diplôme du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs (BAFM) **ou** du brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions (BAFCRI) **ou** des qualifications reconnues équivalentes (article R 212-3-1 du code de la route) acquises dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.
- 1 photocopie de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière en cours de validité.

Pour l'animateur psychologue :

- 1 photocopie du diplôme permettant de faire usage du titre de psychologue (mentionnés à l'article 1 du décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue)
- 1 photocopie du justificatif d'inscription au registre national des psychologues (Fichier ADELI).

Pour les premières demandes

- 1 photocopie de l'attestation de suivi de formation initiale à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour les renouvellements

- 1 photocopie de l'attestation de suivi de formation continue à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière.
- 1 photocopie de la précédente carte d'autorisation d'animer.

Votre dossier complet devra être adressé par voie postale uniquement à :

**Préfecture de Police de Paris
Direction de la police générale
Bureau des permis de conduire
Section des professions réglementées
1 bis rue de Lutèce
75195 PARIS cedex 04**

*AVERTISSEMENT : Tout usage ou falsification de documents est puni d'UN AN d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende.
Toute autorisation d'enseigner obtenue dans de telles conditions sera annulée.*